

SYNTHÈSE CE 71



RÉSUMÉ

Le Conseil exécutif du MDP (le Conseil) a tenu sa [soixante-et-onzième réunion](#) (du 30 janvier au 1^{er} février 2013) à Bonn, en Allemagne. La réunion a essentiellement porté sur les éventuelles modifications à apporter aux modalités et procédures du mécanisme pour un développement propre (MDP) liées aux questions stratégiques. Le Conseil a élu son président et son vice-président. Il a également commencé à travailler sur la révision des modalités et procédures du MDP. Les progrès réalisés dans le cadre de l'initiative des Centres de Collaboration Régionaux (RCC) ont été examinés. De plus, le Conseil a demandé au secrétariat de mettre en œuvre des mesures visant à court terme à donner la priorité aux demandes d'émission des URCEs.

Questions relatives à la gouvernance - Orientation et planification stratégiques

Faits marquants : Le Conseil a élu son président (M. Peer Stiansen) et son vice-président (M. Hugh Sealy), ainsi que les présidents, les vice-présidents et les membres des groupes de travail et des groupes d'experts. Le Conseil a adopté son [plan d'activité pour le MDP sur deux ans et son plan de gestion 2013–](#)

[2014](#). Lors de l'analyse du plan d'activité et du plan de gestion du MDP, le Conseil a naturellement tenu compte des recommandations issues du dialogue de politique générale sur le MDP. Il a également pris note des informations fournies par le secrétariat concernant les Centres de collaboration régionaux (RCC). Le Conseil a reconnu que l'initiative a le potentiel de corriger de façon de notoire la répartition régionale des activités de projet et

du programme d'activités au titre du MDP. En outre, il a été confirmé que son efficacité dépendra en grande mesure du soin avec lequel auront été réalisés la planification et le suivi. Le Conseil a également commencé à travailler sur la révision des modalités et procédures du MDP.



Impacts pour les parties prenantes :

L'ensemble des plans approuvés fournira aux parties prenantes une vue générale et complète des tâches que le Conseil et sa structure d'appui envisagent en 2013 et 2014. Les RCC ont été créés pour accroître le renforcement des capacités et fournir une aide pratique aux porteurs de projets au titre du MDP, et réduire ainsi les risques pour les investisseurs. L'objectif est de permettre aux pays sous-représentés de commencer à bénéficier de cet important mécanisme.



Questions relatives au Conseil et à sa structure d'appui

Faits marquants : Le Conseil a pris note du grand nombre de demandes d'enregistrement et de délivrances présentées en 2012 et a félicité le secrétariat pour sa planification préalable et les efforts supplémentaires réalisés pour leur traitement. Le Conseil a demandé au secrétariat de mettre en œuvre des mesures visant à donner à court terme la priorité au traitement des demandes de délivrance.

Impacts pour les parties prenantes :

La priorité donnée à court terme pour les demandes de délivrance devrait accélérer de manière significative le traitement des demandes de délivrance des URCEs.

Prochaine réunion : CE 72

4-8 mars 2013

Bonn, Allemagne

Crédits photos : 1. « Snow of autumn » d'Eray Ergün 2. « Peer Stiansen et Hugh Sealy », CCNUCC 3. « Look and a very wide » de Haj Kab

Clause de non-responsabilité : La SYNTHÈSE CE 71 est publiée par le secrétariat de la CCNUCC pour le compte du CE du MDP et propose une synthèse accessible des réunions du CE. Elle ne constitue pas un document officiel du CE du MDP et, par conséquent, ne doit pas être considérée comme tel.

Publié le 28 mai 2013